

224C0581
FR001400PFU4-FS0290

26 avril 2024

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PLANISWARE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 avril 2024, la société anonyme Ardian France (20 place Vendôme, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 22 avril 2024, par suite d'une cession de 9 051 000 actions PLANISWARE sur le marché, les seuils de 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société PLANISWARE et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 4 565 000 actions PLANISWARE représentant autant de droits de vote, soit 6,58% du capital et des droits de vote de cette société¹ ; et
- le 24 avril 2024, par suite de l'exercice d'options de surallocation par la société Citigroup Global Market Europe AG portant sur 1 357 650 actions PLANISWARE initialement détenues par les fonds gérés par Ardian France S.A., les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PLANISWARE et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 207 350 actions PLANISWARE représentant autant de droits de vote, soit 4,62% du capital et des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé de 69 391 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.